

	DEPOT 62 / 4632	DATE 6233 - 12	N° 3265
PUBLICATION (1)	340		SALAIRES 50

PARDEVANT Maître Jacques LIEVRE, soussigné, notaire associé de la Société Civile Professionnelle, titulaire d'un Office Notarial à la Résidence de PARIS, dénommée "Yves MAHOT de la QUERANTONNAIS, Guy BELLARGENT et Jacques LIEVRE, notaires associés", 14 rue des Pyramides,

A COMPARU :

Monsieur Christian CHAVANEL, Directeur Général Adjoint de la Société, ci-après nommée, demeurant à PARIS (15°) 55 quai de Grenelle,

Agissant au nom, pour le compte et en sadite qualité de Directeur Adjoint de la SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'EQUIPEMENT ET D'AMENAGEMENT DU QUINZIEME ARRONDISSEMENT, Société Anonyme, au capital de un million de francs, dont le siège est à PARIS, en l'Hôtel de Ville, et les bureaux administratifs en la même ville, 55 Quai de Grenelle, immatriculée au Registre du Commerce de PARIS sous le n° 58 205 9796 B,

Fonction a laquelle il a été nommé aux termes d'une délibération du Conseil d'Administration de ladite société en date du 20 Juin 1983 dont un extrait certifié conforme a été déposé au rang des minutes de l'Office Notarial sus-nommé, le 18 Juillet 1983.

LEQUEL, es-qualités, préalablement à la modification tant de l'état descriptif de division que des états descriptifs de division complémentaires objet des présentes, a exposé ce qui suit :

1983
 Modificatif de l'EDD
 T 350
 50
 440

E X P O S E

Dans le cadre des dispositions des décrets relatifs à la rénovation urbaine, la VILLE DE PARIS a, en exécution d'une délibération du Conseil Municipal du vingt et un décembre mil neuf cent soixante et un, confié à la SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'EQUIPEMENT ET D'AMENAGEMENT DU QUINZIEME ARRONDISSEMENT, la rénovation du Secteur BEAUGRENELLE à PARIS (Quinzième arrondissement) aux termes d'une convention de rénovation signée le dix avril mil neuf cent soixante deux, et modifiée le seize mai mil neuf cent soixante neuf.

Ledit Secteur BEAUGRENELLE, étant délimité de la façon suivante :

" Quai André Citroën, Quai de Grenelle, Rue du Docteur Finlay,
" Rue Emeriau, Rue Rouelle, Rue Saint-Charles et Avenue Emile Zola ".

La SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'EQUIPEMENT ET D'AMENAGEMENT DU QUINZIEME ARRONDISSEMENT a acquis tous les droits situés dans une partie du secteur de rénovation dite " Sous-Secteur Dalle " où elle a réalisé un ouvrage en béton armé dénommé " Ouvrage-dalle ".

Cet ouvrage repose sur :

a) Une parcelle de terrain d'une superficie de deux mille neuf cent cinquante neuf mètres carrés soixante centièmes, identifiée :
LOT 5 - Rue du Théâtre numéros 12 à 22, Rue Emeriau numéros 42 - 46 à 54, Rue Gaston de Caillavet numéros 11 à 21, et rue Robert de Flers numéros 9 à 19, cadastrée Section 1 503 DT numéro 22, lieudit Rue Robert de Flers n° 9 à 19, Rue du Théâtre n° 12 à 22, rue Emeriau n° 42 et 46 à 54, Rue Gaston de Caillavet n° 11 à 21 pour une contenance de vingt neuf ares cinquante quatre centiares,

b) Le sursol issu du lot B 3, d'une superficie de deux mille quatre cent quatre vingt onze mètres carrés quatre vingt dix centièmes délimité par la rue du Théâtre, la rue Robert de Flers, la rue Gaston de Caillavet et la rue Emeriau.

c) Le volume au-dessous de la côte 34,60 N.G.F., dont le périmètre au sol naturel est délimité par un immeuble 44 Rue Emériau, d'une superficie de six mille neuf cent soixante quatorze mètres carrés, identifié : Lot 1 B, cadastré Section 1 503 DT, numéro 23, pour une contenance de soixante neuf ares soixante seize centiares, même lieudit.

Rec
En conséquence, ces trois éléments ont constitué l'îlot ANDROMEDE, lequel a fait l'objet d'un état descriptif de division reçu par Me Jacques MAHOT de la QUERANTONNAIS, le vingt six novembre mil neuf cent soixante quinze, dont une expédition a été publiée au septième bureau des hypothèques de PARIS, le deux décembre mil neuf cent soixante quinze, volume 2.640 n° 13.

Ledit état descriptif de division a été suivi de trois états descriptifs de division complémentaires établis suivant actes reçus par Me Jacques LIEVRE, notaires :

Rec
- Le premier le dix neuf janvier mil neuf cent soixante dix-sept, dont une expédition a été publiée au septième bureau des hypothèques de PARIS, le quatorze mars mil neuf cent soixante dix-sept, volume 3.047 numéro 10.

- Le deuxième le vingt septembre mil neuf cent soixante dix-huit, dont une expédition a été publiée au septième bureau des hypothèques de PARIS, le cinq décembre mil neuf cent soixante dix-huit volume 3.791 numéro 11.

- Le troisième, le vingt cinq novembre mil neuf cent quatre vingt, dont une expédition a été publiée au septième bureau des hypothèques de PARIS, le vingt deux décembre mil neuf cent quatre vingt, volume 4.692 n° 8.

⁴⁶⁵⁷
CECI EXPOSE, il est passé à l'acte modificatif objet des présentes :

MODIFICATION DES ETATS DESCRIPTIFS DE DIVISION

En ce qui concerne le volume :

Au niveau 0 :

Le lot numéro 34.603; représentant le solde du niveau 0 est supprimé. Il est remplacé par deux nouveaux lots, savoir :

- Le lot numéro 34.211 représentant un emplacement où il sera édifié un bâtiment dénommé S 36 Bis.

- Le lot numéro 34.604 représentant le nouveau solde du niveau 0, non compris dans le lot précédent.

Tel que le tout figure sur le plan qui demeure ci-joint et annexé après mention et certification par le comparant, es-qualités.

ORIGINE DE PROPRIETE

ER Pour l'origine de propriété, Monsieur CHAVANEL, es-qualités, déclare s'en référer à celle établie dans l'état descriptif de division sus-énoncé, reçu par Me Jacques MAHOT de la QUERANTONNAIS, le vingt six novembre mil neuf cent soixante quinze, publié au septième bureau des Hypothèques de PARIS, le deux décembre mil neuf cent soixante quinze, volume 2.460 numéro 13.

TABLEAU RECAPITULATIF

Comme conséquence de ce qui précède, les tableaux récapitulatifs inclus dans l'état descriptif de division du vingt six novembre mil neuf cent soixante quinze et dans les états descriptifs complémentaires des dix neuf janvier mil neuf cent soixante dix-sept, vingt septembre mil neuf cent soixante dix huit et vingt cinq novembre mil neuf cent quatre vingt, se trouvent complétés et modifiés de la manière suivante :

Situation	N° du lot	Niveau	Nature	Observations
Volume	34.603	0	solde du niveau	supprimé, remplacé par les lots 34.211 et 34.604.

Mention des présentes est consentie partout où besoin sera.

PUBLICITE FONCIERE

Une expédition des présentes sera publiée au septième bureau des hypothèques de PARIS.

POUVOIRS

Pour l'accomplissement des formalités de publicité foncière, Monsieur CHAVANEL, es-qualités, donne tous pouvoirs à :

- Monsieur Jean-Pierre PINTHON,
- Ou Madame Marie-Françoise GAILLARD,

tous deux Clercs de notaire, demeurant l'un et l'autre à PARIS, 14 Rue des Pyramides,

A l'effet de faire dresser et signer tous actes complémentaires rectificatifs ou modificatifs des présentes, de manière à en assurer la publication au septième bureau des hypothèques de PARIS.

FRAIS

Tous les frais, droits et émoluments des présentes et ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés et acquittés par la SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'EQUIPEMENT ET D'AMENAGEMENT DU QUINZIEME ARRONDISSEMENT, ainsi que Monsieur CHAVANEL, es-qualités l'y oblige.

DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, Monsieur CHAVANEL, es-qualités fait élection de domicile à PARIS, 55 Quai de Grenelle, dans les bureaux administratifs de la SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'EQUIPEMENT ET D'AMENAGEMENT DU QUINZIEME ARRONDISSEMENT.

DONT ACTE établi sur cinq pages,

FAIT ET PASSE A PARIS, 55 Quai de Grenelle,

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT CINQ,

Le HUIT MARS

Et après lecture faite, Monsieur CHAVANEL, es-qualités, a signé avec le notaire associé.

Suivent les signatures.

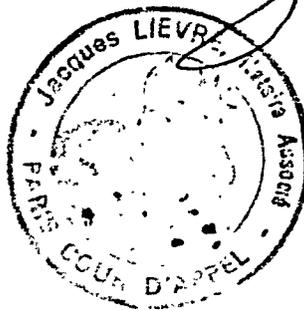
LE SOUSSIGNE, Me Jacques LIEVRE

CERTIFIE la présente copie établie sur six-----
pages, exactement collationnée et conforme à la minute et à
l'expédition destinée à recevoir la mention de publication
et approuve : onze barres tirées dans des blancs, sans renvoi ni
mot nul.

IL CERTIFIE que l'identité complète des parties
dénommées sans le présent document, telle qu'elle est indiquée
en-tête à la suite de leur nom et dénomination lui a été
régulièrement justifiée.

En ce qui concerne la Société par la production d'une copie de ses
statuts.

PARIS le 22 Avril 1985.



6